

TES M - Annonceur Sentinelle et Agent Sécurité du Personnel (Tâches essentielles de sécurité ferroviaires autres que la conduite des trains)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

SYSTRA
OF SYSTRA
05.17.86.00.86
formation_poitiers@systra.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables de : - Se déplacer dans les emprises ferroviaires en toute sécurité - Identifier les différents risques (ferroviaires, électriques) - Assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains : 1. Connaître les mesures d'annonces ; 2. Mettre en oeuvre et assurer l'annonce des trains dans les conditions prévues par les consignes et instructions opérationnelles pour les mesures d'annonces ; 3. Délivrer l'annonce et appliquer les mesures de sécurité nécessaires à la reprise du travail ; 4. Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent ; 5. Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.

Contenu et modalités d'organisation

Participer à la mise en sécurité des chantiers de maintenance et travaux de voies ferrées. Se déplacer dans les emprises ferroviaires en sécurité. Identifier les différents risques (ferroviaires, électriques, inhérents au chantier...). Rôle et missions d'un Annonceur/Sentinelle. Rôle et missions d'un Agent Sécurité du Personnel. Exercices pratiques sur maquette. Evaluations théorique et pratique.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**
Commentaires sur la parcours personnalisable **30 heures de formation du lundi 10h00 au vendredi 12h00.**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Suite à la réussite aux évaluations théoriques et pratiques de fin de formation, le centre, agréé par l'EPSF (Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire), vous délivrera un certificat de réalisation TES M (Annonceur Sentinelle et Agent Sécurité du Personnel) conforme à l'arrêté du 7 mai 2015. A la suite de la formation, vous êtes directement employable par les entreprises du secteur ferroviaire sous réserve de satisfaire aux autres exigences de l'arrêté d'aptitude.

Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation | Ville | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|--------------|-----------------------------|---------------|------------------------|---------------|--------------|-----------|
| 00211176 | du 01/01/2021 au 31/12/2021 | Poitiers (86) | SYSTRA | | Non éligible | FPC |
| 00265360 | du 01/01/2022 au 31/12/2022 | Poitiers (86) | SYSTRA | | Non éligible | FPC |